

Compte rendu de la Commission Départementale d'Arbitrage du 30 mars 2021

Présents : Annick Martin, Thierry Ouvrard, Ronan Le Goff, Patrick Allaire, Guillaume Cubier, Pierre Le Boucher, Sébastien Bresson, François Aigle .

Excusés : Alan Richard, Pierre Le Floch, Gilles Martin

Ordre du jour :

- Présentation des membres de la commission
- Le rôle et les missions de la CDA
- Échange au sujet de la participation à la CRA
- Point sur la formation des arbitres régionaux
- Échange autour du fonctionnement avec les arbitres de club
- Présentation du dispositif Jeunes arbitres
- Questions diverses

1 - Un tour de table permet à chacun de se présenter en indiquant ses qualifications au niveau de l'arbitrage.

2 - Le rôle et les missions de la CDA :

- La CDA reçoit délégation de la CRA au niveau du département avec son accord :
- Formation des arbitres régionaux et suivi de leur formation
- Formation continue des arbitres régionaux (séminaire annuel)
- Aide aux clubs en recherche arbitre
- Désignation des arbitres pour les régates grade 5B , 5C
- Gestion des jeunes arbitres du département
- Répond aux demandes d'information des clubs

Comité Départemental de Voile

Maison des Sport – 18 rue Pierre de Coubertin – 22440 PLOUFRAGAN

Tél : 02.96.76.25.41 mail : contact@cdv22.com site : www.cdv22.com

Le CDV 22 est l'instance décentralisée de Fédération Française de Voile en Côtes d'Armor

3 – Échange autour de la participation à la CRA

Rappel : la CRA propose à chaque CDA d'être représentée par un maximum de 3 à 4 membres.

Le responsable de chaque CDA est en contact permanent avec le président de la CRA.

Sur l'ancienne mandature les membres du 22 présents à la CRA étaient Annick Martin, Gilles Martin et Bertrand Calvarin.

Il y a une réunion par trimestre. C'est un lieu d'échange d'informations : organisation des formations, jeunes arbitres, nominations des régionaux, problématiques de terrain...

Sont favorables pour représenter le 22 à la prochaine CRA :

- Annick Martin
- Bertrand Calvarin
- François Aigle

A voir également auprès de Sébastien Allard qui est membre du CA de la ligue s'il souhaite être présent à la CRA ou de Gilles Martin .

A noter que le président de la CRA est nommé par le président de la ligue. Il faut donc attendre le prochain CA de ligue avant de connaître le prochain président de la CRA.

4 – Point sur la formation des arbitres régionaux

Organisation de la formation :

* au début de la formation il y a deux journées de formation (que l'on organise souvent avec le 35)

* une bonne partie de la formation se fait en ligne avec un test final pour lequel il faut avoir au minimum 12/20

Spécifique Bretagne Au cours de sa formation, la personne doit avoir participé au moins à une régata du côté arbitre.

* La personne devient alors stagiaire et doit aller sur des épreuves pour se faire évaluer.

* 12 licenciés sur le département souhaitent rentrer en formation. Une première journée prévue le 20 mars en présentiel a dû être annulée à cause du contexte. Il est prévu de la remettre en place en visio.

Afin de ne pas perdre les potentiels candidats, il est proposé d'organiser une première rencontre en présentiel sur une demi-journée ou une journée. Peut-être en allant sur les clubs (Trégastel) pour 6 personnes et en accueillant les 6 autres personnes à la maison des sports à Ploufragan.

5 – Échange autour du fonctionnement avec les arbitres de club

L'arbitre de club est désigné par le président du club. L'arbitre de club ne peut être que PCC

Comité Départemental de Voile

Maison des Sport – 18 rue Pierre de Coubertin – 22440 PLOUFRAGAN

Tél : 02.96.76.25.41 mail : contact@cdv22.com site : www.cdv22.com

Le CDV 22 est l'instance décentralisée de Fédération Française de Voile en Côtes d'Armor

Il n'y a pas de formation pour les arbitres de club. L'arbitre de club ne peut arbitrer que des régates de grade 5C et éventuellement grade 5B si aucun arbitre régional ne s'est positionné sur l'épreuve.

Certaines ligues proposent une petite formation pour les arbitres de club. Pierre et François ont des documents qui pourraient servir de supports pédagogiques.

Autre point : de nombreux bénévoles sont présents sur nos régates pour aider à mouiller un parcours ou pour pointer les bateaux au passage des marques. Il est aussi intéressant de leur donner un minimum d'information autour de la régate afin qu'ils comprennent mieux le sens de leurs actions et éventuellement qu'ils embrayent sur une formation régionale. Présentation des pavillons, des RIR, prévoir quelque chose de très basic.

Guillaume, Thierry (à partir de 2022) Pierre, François, sont ok pour faire de la vulgarisation dans les clubs de leur secteur lorsque la situation sanitaire le permettra.

Autre proposition : avoir des membres de la CDA par bassin pour s'assurer qu'il y a bien des arbitres de désignés sur les épreuves, éventuellement relancer les clubs et les accompagner pour trouver des arbitres.

De Trébeurden à Port blanc : Guillaume et Thierry

De Tréguier à St Brieuc : Bertrand, Pierre Le Floch

De Dahouët à Lancieux : Annick

6 – Présentation du dispositif jeunes arbitres

Objectif principal visé : arbitrer pour mieux régater.

Objectif secondaire : évoluer ensuite vers la fonction d'arbitre

Moyens : en permettant aux coureurs de découvrir l'envers du décor de la régate (la partie organisation à terre et sur l'eau), le dispositif vise à renforcer les compétences des coureurs et leur connaissance de l'environnement de la régate.

Pour être jeune arbitre il faut avoir une pratique compétitive sur les régates de niveau 5A minimum et avoir 14 ans

Etre suivi par un tuteur arbitre validé qui va l'aider à se familiariser avec toutes les fonctions de l'arbitrage jusqu'à ses 18 ans .

Ayant acquis une expérience suffisante :

Le jeune arbitre va pouvoir, sous la responsabilité d'un arbitre désigné, participer à l'arbitrage d'une épreuve type championnat de France ou grade 4. Il ne sera jamais en responsabilité. Cette expérience lui permettra de découvrir

Comité Départemental de Voile

Maison des Sport – 18 rue Pierre de Coubertin – 22440 PLOUFRAGAN

Tél : 02.96.76.25.41 mail : contact@cdv22.com site : www.cdv22.com

Le CDV 22 est l'instance décentralisée de Fédération Française de Voile en Côtes d'Armor

- le rôle du comité de course (et missions annexes, viseur, mouilleur...)
- le rôle du comité technique
- le rôle du jury

En s'engageant le jeune signe la charte du jeune arbitre

A travers les échanges il apparaît qu'il est nécessaire qu'il y ait un maillon entre le jeune et l'arbitre, afin de faire du lien. Cela peut-être l'entraîneur du jeune . Il serait intéressant de présenter le dispositif en commission sportive. Ronan serait partant pour être tuteur chargé du suivi de ses jeunes coureurs . A la fin de chaque épreuve, le jeune doit remplir une petite fiche en indiquant ce qu'il a aimé et ce qu'il a moins aimé.

7 – Questions diverses

Ronan indique le souhait de la commission sportive de remettre en place un colloque pour relancer le sportif au niveau des clubs. Il serait intéressant que l'arbitrage soit également présent lors de ce colloque. Il rappelle également la proposition de Bertrand de relancer une rencontre entraîneurs-arbitres. A ce sujet, Guillaume indique qu'il serait judicieux de prévoir ce type de rencontre en début de saison pour que les gens apprennent à se connaître plutôt qu'en fin de saison pour faire le point sur ce qui ne fonctionne pas correctement.

Échange au sujet de la simplification des règles sur le niveau D3 et par exemple sur la procédure de départ qui pourrait être en 3 minutes avec des pavillons 3, 2, 1 comme en windfoil. Peut-être avoir quelque chose de très simple à l'automne et faire évoluer le système au printemps vers les règles plus classique avec un départ en 5 mn.

Fin de la commission vers 19h45

Comité Départemental de Voile

Maison des Sport – 18 rue Pierre de Coubertin – 22440 PLOUFRAGAN

Tél : 02.96.76.25.41 mail : contact@cdv22.com site : www.cdv22.com

Le CDV 22 est l'instance décentralisée de Fédération Française de Voile en Côtes d'Armor